



Trèbes.

N° 25/2024

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 011-211103973-20240628-D\_25\_2024-BF

FOLIO 221

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-HUIT JUIN**, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024

**PRÉSENTS** : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. SENTENAC. OLLAGNIER. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. PIEDRA. CASTANS. DE PRADO. DIEDRICH. GRAVES. LAFON. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. VIC.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

MME GARINO  
MME LAROCHE  
MME MEDVES  
MME JOURDA  
M. QUESNEL  
M. LASGOUZES  
MME NICOLAÏ  
M. PANERO  
MME DENAT

**PROCURATIONS** :

MME GARINO à M. OLLAGNIER  
MME LAROCHE à MME BILLECI  
MME MEDVES à MME GALY  
MME JOURDA à M. le Maire  
M. QUESNEL à M. PIEDRA  
M. LASGOUZES à M. MAYNARD  
MME NICOLAÏ à MME SAINT-ANDRÉ  
M. PANERO à MME VIC

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

**OBIET** : Approbation du compte administratif 2023 de la commune de Trèbes

**VU** les articles L. 1616-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'exposé du projet de compte administratif 2023 par Monsieur Didier Carbonnel, maire-adjoint, ainsi retranscrit :

# CARACTÉRISTIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

## I. DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS PAR SECTION

### 1. La section de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023
<b>Dépenses</b>	6 850 219,89 €	7 211 037,36 €
<b>Recettes*</b>	8 650 752,56 €	8 130 533,17 €
<b>Résultat</b>	1 800 532,67 €	919 495,81 €

(\*) Le montant de la recette n'intègre pas l'affectation de l'exercice  $n-1$ , soit 2 024 780,91 € pour le CA 2021.

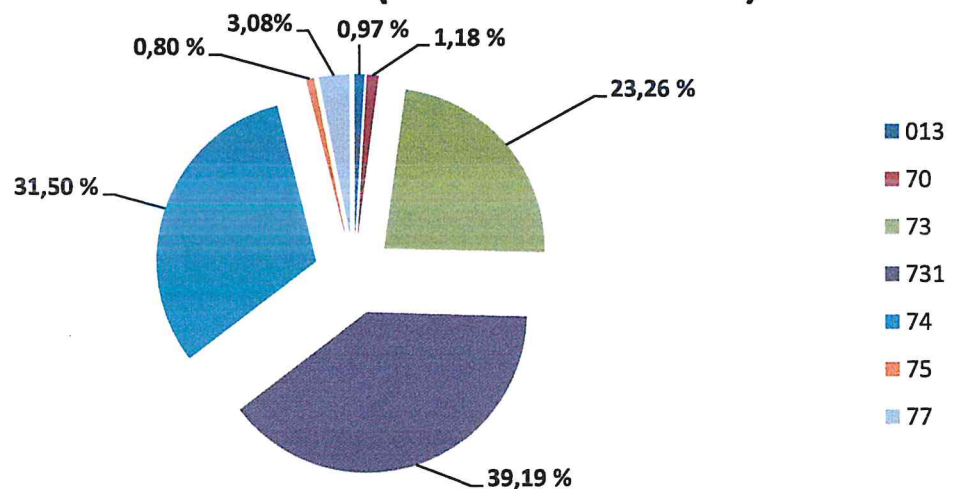
Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de 919 495,81 €, portant le résultat de fonctionnement global (cumulé avec le résultat de 2022) à 4 086 745,22 €.

#### 1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 113 036,77 € (hors résultat 2022), soit une baisse de 532 852,79 € par rapport au CA 2022.

RECETTES	CA 2022	BP 2023	CA 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 024 780,91 €	3 167 249,41 €	3 167 249,41 €
013 - Atténuation de charges	125 212,92 €	30 000,00 €	79 094,46 €
70 - Produits des services du domaine	49 604,17 €	45 700,00 €	95 762,64 €
73 - Impôts et taxes	1 889 954,66 €	1 890 000,00 €	1 887 214,66 €
731 - Fiscalité locale	2 965 711,83 €	3 037 000,00 €	3 179 789,79 €
74 - Dotations et participations	2 730 838,80 €	2 542 500,00 €	2 555 949,85 €
75 - Autres produits de gestion courante	704 567,18 €	18 000,00 €	64 938,45 €
77 - Produits exceptionnels	180 000,00 €	0,00 €	250 286,92 €
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>10 670 670,47 €</b>	<b>10 730 449,41 €</b>	<b>11 280 286,18 €</b>
042 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	4 863,00 €	80 000,00 €	17 496,40 €
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>4 863,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>17 496,40 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 675 533,47 €</b>	<b>10 810 449,41 €</b>	<b>11 297 782,58 €</b>

## CA 2023 - Répartition des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat 2021)



Le **chapitre 70** est en hausse de plus de 46 000 €, principalement en raison des revenus générés par la perception d'une redevance sur le crematorium, en lieu et place de la taxe funéraire supprimée en 2021 par le gouvernement.

Les atténuations de charge du **chapitre 013** sont en baisse de plus de 46 000 €, en raison d'une baisse du nombre de contrats-aidés, dont certains ont été transformés en contrats ordinaires, et en raison du retour au travail d'agents qui étaient en arrêt suite à un accident du travail, arrêt qui généraient une indemnisation de la part de l'assurance du personnel.

Comme pour toutes les communes, la ressource principale est constituée de la fiscalité locale, séparée depuis 2022 en deux chapitres. Le **chapitre 731** retrace le produit des taxes locales, en augmentation de plus de 214 000 € grâce à l'élargissement des bases, en raison notamment de l'installation de nouvelles entreprises sur la zone de Béragne. Le **chapitre 73** se limite quant à lui à l'attribution de compensation versée par Carcassonne Agglo suite aux transferts de fiscalité, minorée de 2 740 € en raison du transfert, à l'intercommunalité, du suivi administratif de la compétence en matière d'eaux pluviales.

Au **chapitre 74**, les dotations et participations ont connu une baisse de près de 175 000 €. Environ 81 000 € de cette baisse sont imputable à la fin de la « dotation de solidarité rurale cible », élément constitutif de la dotation globale de fonctionnement, suite à l'amélioration du potentiel fiscal de la commune. L'autre vecteur de baisse, de près de 97 000 €, tient à la réduction de la compensation, par l'État, des exonérations consenties sur les locaux professionnels, suite à un changement de mode de calcul plus favorable aux entreprises.

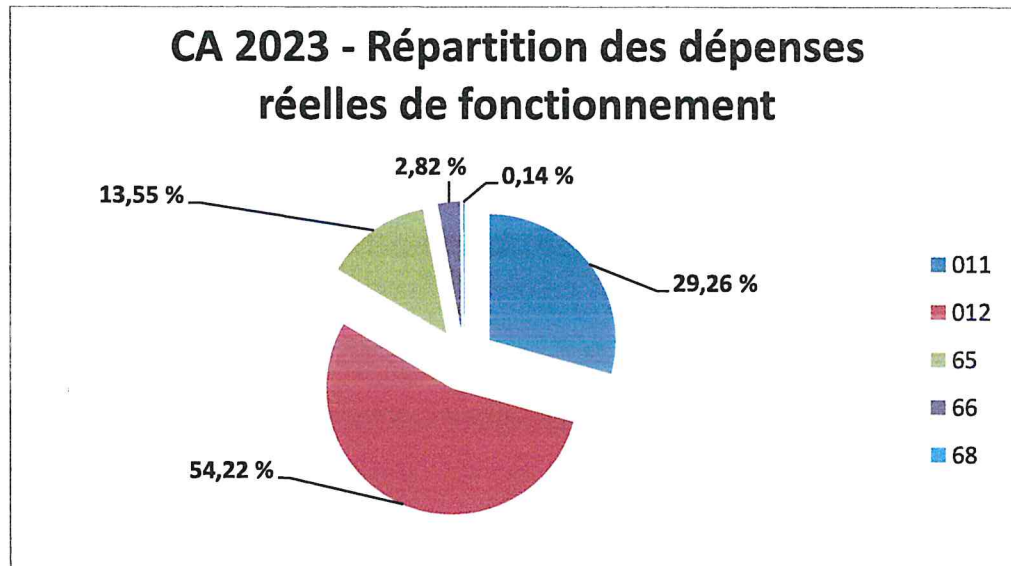
Après une année faste à 704 567,18 €, liés à la captation du reliquat de l'assurance suite aux inondations (plus de 231 000 €), la vente de l'école maternelle au titre du fonds Barnier (environ 293 000 €) ou encore le remboursement par l'ARS (près de 67 000 €), le **chapitre 75** est revenu à un niveau plus ordinaire proche de 65 000 €, comprenant toutes les indemnités sinistre reçues par la commune de la part des assurances au titre de l'année 2023, ainsi que tous les loyers pour les immeubles donnés à bail.

Le **chapitre 77** inclut, quant à lui, le produit de la vente de la forêt du Millénaire à l'EHPAD Madeleine des Garets, pour la reconstruction de la maison de la retraite. Il est donc en hausse de plus de 70 000 € par rapport à 2022, où il n'avait retracé que les 180 000 € de vente du local situé à l'angle de la place de la République et du chemin de la Chaussée.

### 1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 211 037,36 € en 2023. Ce montant intègre les opérations d'ordre (non budgétaires) pour 619 459,90 €, correspondant à la dotation aux amortissements et à la sortie d'actifs de véhicules et de la Forêt du Millénaire, ce qui ramène le total des dépenses réelles à 6 591 577,46 €, soit une augmentation de près de 320 000 €.

DEPENSES	CA 2022	BP 2023	CA 2023
011 - Charges à caractère général	1 741 033,81	2 269 549,41	1 928 405,72
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 483 846,59	3 667 000,00	3 573 863,83
014 - Atténuations de produits	0,00	1 000,00	185,00
65 - Autres charges de gestion courante	855 842,58	2 752 900,00	892 949,94
66 - Charges financières	190 255,33	211 000,00	186 027,75
67 - Charges exceptionnelles	793,50	80 000,00	671,55
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	10 000,00	9 473,67
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>6 271 771,81</b>	<b>8 991 449,41</b>	<b>6 591 577,46</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	1 319 000,00	0,00
042 - Opérations d'ordres de transferts entre sections	578 448,08	500 000,00	619 459,90
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>578 448,08</b>	<b>1 819 000,00</b>	<b>619 459,90</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 850 219,89</b>	<b>10 810 449,41</b>	<b>7 211 037,36</b>



Le **chapitre 011**, « Charges à caractère général », totalise 1 928 405,72 € et représente 29,26 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation, de plus de 187 000 € entre 2022 et 2023, est principalement le fait du coût des énergies, avec + 31 000 € environ sur l'électricité, malgré l'extinction de l'éclairage public expérimentée au cours de l'année 2023, et + 162 000 € environ sur le gaz malgré des mesures prises pour limiter le chauffage des bâtiments municipaux. La situation devrait toutefois s'améliorer au cours de l'année 2024, avec une baisse significative du gaz, de l'ordre de 40 %.

Le **chapitre 012**, « Charges de personnel et frais assimilés », est en augmentation de plus de 90 000 € malgré plusieurs départs à la retraite. L'augmentation résulte de trois facteurs : d'abord, les mesures gouvernementales en faveur des agents, tenant au relèvement du point d'indice ou à celui des indices des plus petites catégories ; ensuite, l'octroi sur l'année 2023 de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à tous les agents éligibles, sans décote par rapport aux montants versés par l'État à ses propres agents ; enfin, le recrutement d'un nouvel agent de la police municipale.

Les autres charges de gestion courante, retracées au **chapitre 65**, ont augmenté de plus de 37 000 € entre 2022 et 2023, principalement le fait de la hausse de subvention au CCAS (+ 50 000 €) et de la cotisation au SDIS (+ 8 500 €), compensée en partie par la baisse des frais de mission et des autres charges diverses. Les charges financières du **chapitre 66** ont baissé d'un peu plus de 4 000 €, effet mécanique de la progression du remboursement de la dette, qui fait que la part des intérêts diminue chaque année.

Trois autres chapitres retracent des mouvements mineurs : le **chapitre 014** intègre une exonération fiscale en faveur de jeunes agriculteurs ; le **chapitre 67** permet d'annuler des titres émis par erreur sur l'année précédente ; le **chapitre 68**, ouvert en 2023 à la demande de la trésorerie, a permis d'intégrer la dépréciation d'actifs circulants et a été refermé dans le budget 2024.

## 2. La section d'investissement

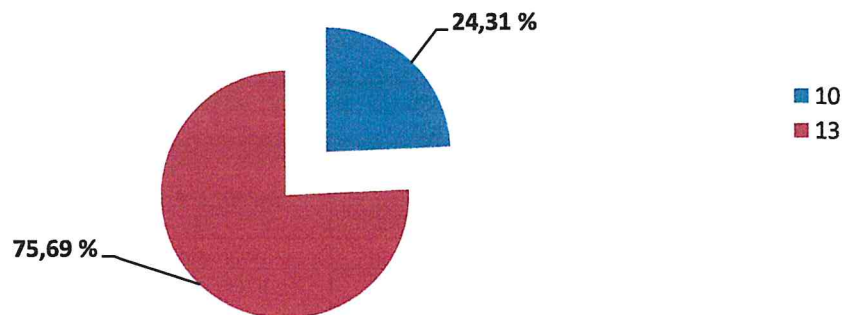
	CA 2022	CA 2023
<b>Dépenses</b>	3 885 387,02 €	6 347 370,72 €
<b>Recettes</b>	3 227 322,85 €	5 156 305,35 €
<b>Résultat</b>	- 658 064,17 €	- 1 191 065,37 €

### 2.1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 4 398 759,19 € en 2023, soit une hausse de 1 749 884,42 € par rapport à 2022.

RECETTES	CA 2022	BP 2023	CA 2023
10 - Dotations, fonds divers, réserves	1 258 572,82 €	948 064,17 €	1 069 310,97 €
13 - Subventions d'investissement	784 625,95 €	3 512 000,00 €	3 329 448,22 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	580 000,00 €	610 000,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	25 676,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>2 648 874,77 €</b>	<b>5 070 064,17 €</b>	<b>4 398 759,19 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	1 319 000,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	578 448,08 €	500 000,00 €	619 459,90 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	140 000,00 €	138 086,26 €
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>578 448,08 €</b>	<b>1 959 000,00 €</b>	<b>757 546,16 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 227 322,85 €</b>	<b>7 029 064,17 €</b>	<b>5 156 305,35 €</b>

### CA 2023 - Répartition des recettes réelles d'investissement



Cette hausse des recettes d'investissement est principalement le fait du **chapitre 13**, qui retrace les subventions d'investissement perçues par la commune. Ce chapitre a en effet augmenté de plus

de 2,5 millions d'euros entre 2022 et 2023, essentiellement grâce aux subventions reçues dans le cadre du fonds Barnier (environ 2,7 millions d'euros en 2023, contre moins de 450 000 € en 2022, soit une hausse de plus de 2,2 millions d'euros tenant uniquement au fonds Barnier). Mais même en laissant de côté le fonds Barnier et ses effets, les subventions reçues sont en forte augmentation, s'élevant à 618 000 € en 2023 contre 336 000 € en 2022. On notera, parmi les subventions les plus notables, celles relatives au réaménagement du dépôt des services techniques (207 000 €), celles relatives au réaménagement de la place de l'Eglise (225 000 €), ou encore celles finançant les démolitions en bords d'Aude, pour préparer l'aménagement d'une zone d'expansion des crues (91 000 €).

Le **chapitre 10**, qui détaille les dotations, fonds divers et réserves, est en baisse en 2023 de 190 000 € environ. La taxe d'aménagement est pourtant en hausse (+ 19 000 €), tout comme le fonds de compensation de la TVA (+ 123 000 €). La baisse générale du chapitre 10 est en fait due à celle des excédents de fonctionnement capitalisés, en diminution de 331 000 €, la commune ayant, au cours de l'année 2023, puisé dans les réserves constituées lors des années précédentes pour mieux financer ses investissements.

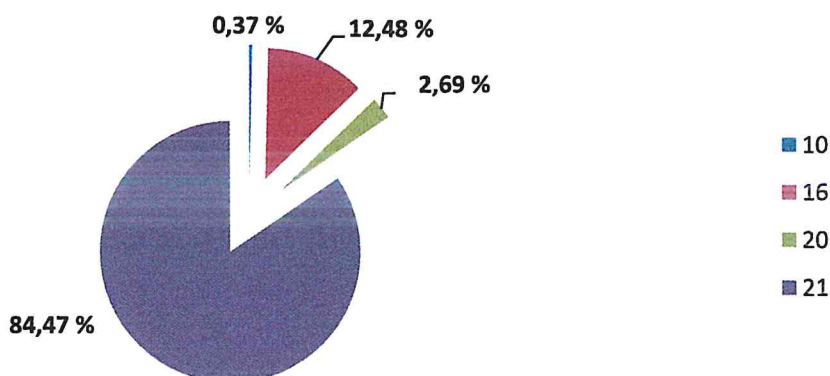
Le **chapitre 16**, dédié aux emprunts, est resté vide : la ville ayant suffisamment de réserves, il a été décidé de ne pas emprunter au cours de l'année 2023, dans l'attente de taux d'intérêt probablement plus bas en 2024. Le **chapitre 21** immobilisations corporelles, créé en 2022 pour corriger une erreur comptable et demander à une entreprise travaillant pour la ville de rembourser un trop-perçu de 25 676 €, a été fermé en 2023.

## 2.2. Les dépenses d'investissement

Elles représentent globalement 6 347 370,72 €, pour 5 533 723,89 € de dépenses réelles, hors résultat d'investissement reporté, et se déclinent comme suit :

DEPENSES	CA 2022	BP 2023	CA 2023
001 - Résultat d'investissement reporté	989 288,99 €	658 064,17 €	658 064,17 €
10 - Dotations, fonds divers, réserves	20 237,99 €	21 000,00 €	20 237,99 €
13 - Subventions d'équipement	0,00 €	240 000,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	647 633,75 €	700 000,00 €	690 425,31 €
20 - Immobilisations incorporelles	83 748,81 €	500 000,00 €	148 995,68 €
21 - Immobilisations corporelles	2 139 614,48 €	4 690 000,00 €	4 674 064,91 €
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>3 880 524,02 €</b>	<b>6 809 064,17 €</b>	<b>6 191 788,06 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 863,00 €	80 000,00 €	17 496,40 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	140 000,00 €	138 086,26 €
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>4 863,00 €</b>	<b>220 000,00 €</b>	<b>155 582,66 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 885 387,02 €</b>	<b>7 029 064,17 €</b>	<b>6 347 370,72 €</b>

## CA 2023 - Répartition des dépenses réelles d'investissement (hors résultat 2022)



Le **chapitre 21** retrace toutes les dépenses en lien avec les acquisitions et les travaux. Le montant de ces dépenses s'élève, pour l'année 2023, à 4 674 064,91 €, soit une hausse de plus de 2,5 millions d'euros. Comme en recettes, l'essentiel de cette hausse tient à la mise en œuvre du fonds Barnier, la ville ayant engagé 2,7 millions d'euros en acquisitions, contre 450 000 en 2022. Hors fonds Barnier, la hausse des immobilisations corporelles est de l'ordre de 291 000 € entre 2022 et 2023. Les principales dépenses ont été la location/acquisition des préfabriqués (746 000 €), la réfection de la voirie (416 000 €), le déménagement des ateliers municipaux (251 000 €), la rénovation des bâtiments communaux (124 000 €), les acquisitions de matériel (108 000 €), la réhabilitation de l'éclairage public (94 000 €), ou encore les acquisitions de lots sur la résidence Monséjour (87 000 €).

Le **chapitre 20**, dédié aux immobilisations incorporelles, s'est élevé à près de 149 000 € en 2023, correspondant aux frais engagés pour les études préalables aux travaux et les missions de maîtrise d'œuvre. Figurent notamment, parmi les dépenses de ce chapitre, près de 20 000 € pour la modification et la révision des documents d'urbanisme, près de 53 000 € pour les études relatives à la reconstruction du groupe scolaire de l'Aiguille, plus de 25 000 € de maîtrise d'œuvre pour les ateliers municipaux, ainsi que 28 000 € mandatés pour l'étude préopérationnelle d'OPAH sur le centre ancien.

Le remboursement du capital de la dette, au **chapitre 16**, s'est élevé à 690 425,31 € en 2023, soit 43 000 € de plus qu'en 2022. Cette hausse s'explique par l'effet mécanique de la progression du remboursement de la dette, qui fait que la part du capital remboursé dans chaque annuité augmente avec les années.



## II. TOTAL GÉNÉRAL DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<b>Recettes</b>	11 297 782,58 €	5 156 305,35 €	16 454 087,93 €
<b>Dépenses</b>	7 211 037,36 €	6 347 370,72 €	13 558 408,08 €
<b>Résultat</b>	4 086 745,22 €	- 1 191 065,37 €	2 895 679,85 €

Ce tableau récapitulatif reprend les montants qui viennent d'être exposés. À la lecture de celui-ci, on constate que le résultat de fonctionnement global est égal à 4 086 745,22 € et vient financer l'investissement à hauteur de 1 191 065,37 €.

C'est donc un résultat de clôture excédentaire de 2 895 679,85 € qui est présenté à l'assemblée.

## III. LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

### L'épargne brute

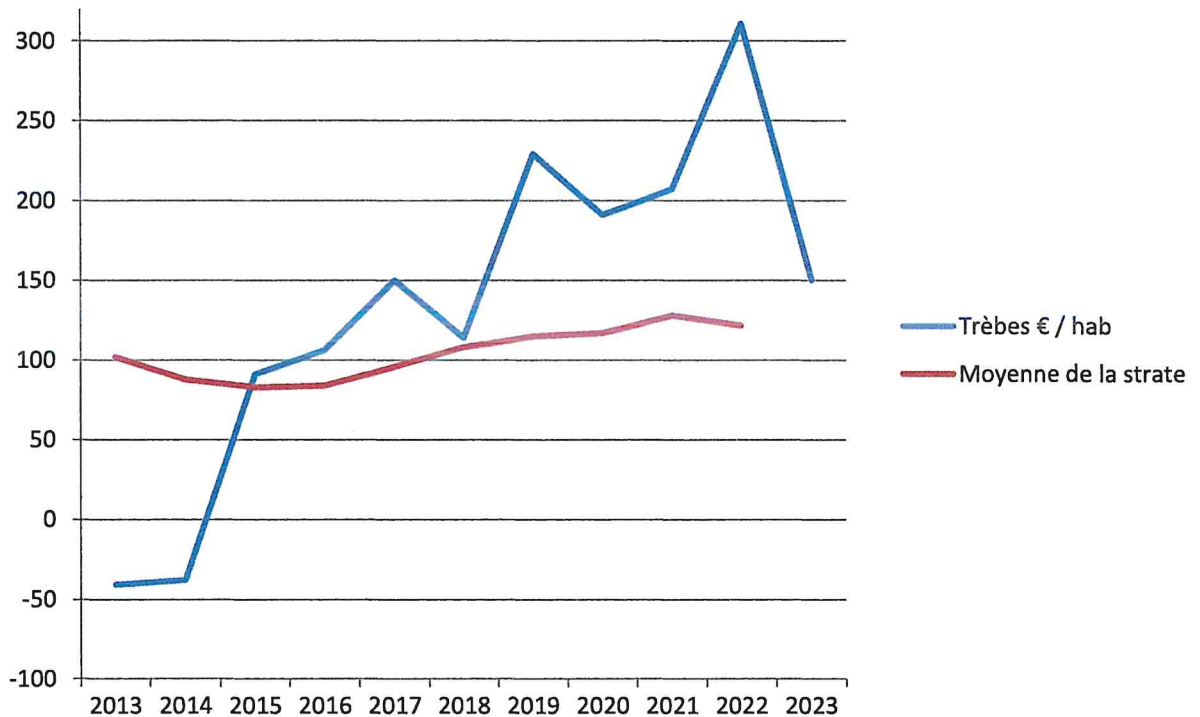
Cette épargne représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement.

Exercice budgétaire	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Epargne brute (en k€)</b>	1 308	1 149	1 988	1 653	1 764	2 374	1 521

### La capacité d'autofinancement nette

Cette donnée, égale à la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de l'annuité de l'emprunt, traduit la capacité de la collectivité à financer les dépenses d'investissement sans avoir recours à l'emprunt. Elle reste, pour 2023, supérieure à la moyenne de la strate mais décline principalement en raison de l'absence d'opération immobilière exceptionnelle (vente d'immeuble) et suite à l'inflation des charges générales et dépenses de personnel.

Exercice budgétaire	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>Trèbes (en k€)</b>	825	635	1287	1 092	1 163	1727	831
<b>Trebes €/hbt</b>	150	113	229	191	207	311	150
<b>Moyenne strate</b>	96	108	115	117	128	122	nc



### La capacité de désendettement

Le niveau d'endettement de la commune peut se mesurer à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Il indique en combien d'années la commune pourrait rembourser la totalité de sa dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de l'épargne brute, sans réaliser de nouvel emprunt.

Il s'exprime en nombre d'années et s'interprète de la façon suivante : moins de 8 ans = zone verte ; entre 8 et 11 ans = zone médiane ; entre 11 et 15 ans = zone orange ; plus de 15 ans = zone rouge.

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier (en milliers d'euros)	7 620	7 139	7 226	6 865	6 863	6 827	6 070
Epargne brute constatée sur l'exercice (en milliers d'euros)	1 308	1 149	1 988	1 653	1 764	2 374	1 521
Capacité de désendettement (en années)	5,8	6,2	3,63	4,15	3,98	2,90	2,51

## L'encours de la dette

Au 31 décembre 2023, l'encours par habitant (population 2024 : 5 538 habitants) s'élevait à 1 095 €. Les éléments ci-dessous permettent de comparer la commune à la moyenne des autres communes dans la strate de 5 000 à 10 000 habitants. Le montant pour 2023 n'est pas encore connu.

### *État de la dette*

Dettes au 1er janvier 2023	Annuité	dont capital	dont intérêts	Emprunt 2023	Dettes en capital au 31 décembre 2023
6 760 071,80 €	884 906,89 €	690 425,23 €	194 481,66 €	0 €	6 069 646,57 €

### *Évolution de l'encours de la dette / population*

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette par habitant	1 300 €	1 266 €	1 196 €	1 205 €	1 219 €	1 215 €	1 095 €
Moyenne de la strate	849 €	844 €	828 €	802 €	775 €	780 €	nc

### *Évolution de l'encours de la dette en capital au 31 décembre de chaque année*

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre (en milliers d'euros)	7 139	7 226	6 865	6 863	6 827	6 760	6 070

## Les affectations à effectuer

<b>COMPTE 001 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 191 065,37 €</b>
<b>COMPTE 1068 RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 191 065,37</b>

## **CONCLUSION**

Le compte administratif 2023 s'inscrit dans la continuité des comptes précédents et illustre la capacité de la commune à financer ses investissements en équilibrant les différentes ressources, qu'il s'agisse des économies budgétaires, de l'impôt, de l'emprunt ou encore des subventions.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 011-211103973-20240628-D\_25\_2024-BF

FOLIO 232

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	22 (M. le Maire ne prend pas part au vote)
Vote : Pour	22
Contre	00
Abstentions	02 VIC - PANERO

**APPROUVE** le compte administratif 2023 de la commune de Trèbes tel qu'exposé ci-dessus.

\*\*\*\*\*

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.

\*\*\*\*\*

**Éric MÉNASSI**  
**Maire de TRÈBES**



\*\*\*\*\*

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
sa publication le : .....  
et de sa transmission en Préfecture le : .....

\*\*\*\*\*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

211110397

DÉPARTEMENT de l'AUDE  
(1) MAIRIE DE TREBES



# DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU CONSEIL  
 DU COMITÉ SYNDICAL  
SUR COMPTE ADMINISTRATIF (2)

Nombre de membres en exercice \_\_\_\_\_  
Nombre de membres présents \_\_\_\_\_  
Nombre de suffrages exprimés \_\_\_\_\_

Séance du 28 Juin 2024

Le Conseil municipal

Le Comité syndical (2)

réuni sous la présidence de Mme CARBONNEL Didier, Maire  Président (2), après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)	Dépenses ou déficits (3)	Recettes ou excédents (3)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés (1) (4)	658 064,17	3 167 249,11			658 064,17	3 167 249,11
Résultats affectés (compte 1000)						
Opérations de l'exercice	5 689 306,55	5 156 305,35	7 211 037,36	8 130 533,17	12 900 343,91	13 286 830,52
<b>TOTAUX</b>	<b>6 347 370,72</b>	<b>5 156 305,35</b>	<b>7 211 037,36</b>	<b>8 130 533,17</b>	<b>13 558 408,08</b>	<b>16 454 081,93</b>
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>6 347 370,72</b>	<b>5 156 305,35</b>	<b>7 211 037,36</b>	<b>8 130 533,17</b>	<b>13 558 408,08</b>	<b>16 454 081,93</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>1 191 065,37</b>			<b>4 086 745,32</b>		<b>2 895 679,25</b>
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX</b>						
Résultats reportés (1) (4)						
Résultats affectés (compte 100)						
Opérations de l'exercice						
<b>TOTAUX</b>						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>						

(1) Désignation de la collectivité ou de l'établissement. (2) Cocher la case correspondante.

(3) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « dépenses » et les « recettes » et les « déficits » et les « excédents » dans les colonnes correspondantes.

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 28 Juin 2024 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4° Décide d'annuler les crédits suivants :

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

6°

Ont signé au registre des délibérations : MM

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

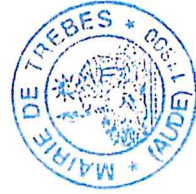
Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 011-211103973-20240628-D\_25\_2024-BF

S'LO

Secrétaire de la mairie



Pour expédition conforme  
Le Président,

# ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice..... 22.....  
Nombre de membres présents ..... 18.....  
Nombre de suffrages exprimés ..... 22.....  
VOTES : Pour ..... 22.....  
          Contre ..... 1.....  
          Abstentions ... 02.....

Date de convocation : 21 / 06 / 2024

Présenté par le Maire,  
A TREBES le 23 / 06 / 2024  
Le Maire,



Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session  
A TREBES le 23 / 06 / 2024

Les membres du conseil municipal,

## SIGNATURES CI-JOINTES

Envoyé en préfecture le 02/07/2024  
Reçu en préfecture le 02/07/2024  
Publié le 02/07/2024 S'LO  
ID : 011-211103973-20240628-D\_25\_2024-BF

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en  
..... préfecture, le..... et de la publication le

A....., le.....

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 011-211103973-20240628-D\_25\_2024-BF

M. MÉNASSI

M. CARBONNEL

MME LAROCHE

M. MAYNARD

M. PIEDRA

MME GRAVES

M. DE PRADO

MME MITAIS

M. SANCHEZ

MME VIC

MME GARINO

M. OLLAGNIER

MME SAINT-ANDRÉ

M. CASTANS

MME JOURDA

M. LAFON

MME GALY

MME BILLECI

M. PANERO

M. SENTENAC

MME MEDVES

MME DIEDRICH

M. QUESNEL

M. LASGOUZES

MME PEIX

MME NICOLAÏ

MME DENAT